

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 12 juin 2025

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 20
Votants : 23
Absents : 3
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, M. DACHEUX Jean-Philippe, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme France FERRERES
Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine donne procuration à Mme Marie-Hélène BAECKEROOT
M. CAPELLI Fabrice donne procuration à Mme Monique JACQUEMIN

Objet : Finances - Droit de place marché, ambulants et terrasses

Mme la Maire rappelle la délibération du 27 mars dernier qui a fixé les droits de places pour le marché, les ambulants et les terrasses.
Il convient de compléter cette délibération pour fixer le montant de la redevance pour les terrasses annuelles.

Les tarifs applicables Droits de place marché, ambulants et terrasses :

- **pour les ambulants réguliers du marché** avec un forfait au mois (1 jour offert pour essai) :
 - pour 2 ou 3 fois par mois : 8 ou 12 euros
 - pour 4 ou 5 fois : 16 ou 20 euros
- **pour les ambulants du marché occasionnel** : 7 euros par jour
- **pour les ambulants présents un soir par semaine et aussi présents au marché** : un tarif à 7 euros par jour (auquel se rajoute les 4 euros du jour du marché)
- **pour les ambulants présents un soir par semaine** : un tarif à 12 euros par jour



- pour l'ambulant autorisé à proximité du Foyer rural : un tarif à 5 euros par jour avec forfait mensuel de 150 € + les charges au réel (eau et électricité).
- pour les commerçants sédentaires autorisés à s'installer sur l'espace public autour de l'allée de la Liberté / avenue de la Méditerranée :

Zone 1 Terrasse ouverte et saisonnière du 1 ^{er} avril au 30 octobre	Nombre de m2	Tarif de base 99 € / an par m2	Tarif par jour
Emplacement devant commerce angle de la Triade Av Méditerranée et allée de la Liberté	15 m2	15 * 99 = 1485 € / an : 12 mois = 123,75 € : 30 jours	4,15 € / jour
Emplacement autour de la Croix de la Mission Av Méditerranée et allée de la Liberté	45 m2	45 * 99 = 4455 €/an : 12 mois = 371,25 € : 30 jours	12,37 € / jour

Zone 1 Terrasse ouverte et annuelle Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Tarif de base 20 € / an par m2
	Cette redevance sera payée selon les modalités fixées dans la convention et sera revalorisée chaque année de 1,7 % de ce montant qui représente une moyenne de l'inflation annuelle sur les 20 dernières années

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs ci-avant
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le